

25 janvier 2007

La création indépendante et originale doit continuer à émerger, et à vivre

Par [Nicolas Sarkozy](#)
Musique Info Hebdo
19 janvier 2007

Le secteur de la musique traverse actuellement une crise incontestable. Notre potentiel ne fait aucun doute. Deux majors sur quatre sont européennes et une est française. Le secteur indépendant est très dynamique. La vitalité de la création française ne cesse de se manifester à travers l'émergence et la confirmation de talents jeunes et populaires comme Raphael, M, Olivia Ruiz, Thomas Fersen, Vincent Delerm, Mickey 3D, Abd Al Malik, Anaïs, et tant d'autres. Soixante pour cent des ventes de disques de variétés sont issus du répertoire francophone, un record européen. Préserver et développer cette richesse est un enjeu considérable à l'heure d'Internet. De nombreux producteurs indépendants ont mis la clé sous la porte et des licenciements interviennent. Je ne peux l'oublier. Je note également que les courants musicaux parmi les plus exigeants, je pense à la musique savante et contemporaine, sont particulièrement menacés par ces évolutions.

Tout en ayant conscience des imperfections et des insuffisances de la loi récemment votée par le Parlement, je me suis pleinement investi à l'hiver dernier dans la défense du droit d'auteur et des droits voisins car il n'y a pas de création sans talent, pas de talent sans travail, et tout travail mérite sa juste rémunération.

Sous l'influence d'Internet, la musique va devoir s'inventer un autre modèle économique, comme elle a déjà largement commencé de le faire d'ailleurs. La crise n'est pas seulement financière, elle est identitaire. Le téléchargement légal sous toutes ses formes (vente à l'unité, location, forfaits...), les offres de tiers financées par des revenus publicitaires, ou encore des formules de pair à pair autorisées par les ayants droit sont autant de moyens de concilier la juste rémunération des artistes et de l'industrie musicale et la diffusion large et à bon marché des œuvres. Du côté des consommateurs, les avantages de la diversité de l'offre, de son exhaustivité, de sa sécurité tout comme l'interopérabilité des supports et des matériels, dont je souhaite qu'elle soit portée au rang de priorité stratégique industrielle de l'Europe, l'emporteront, je le crois, sur les inconvénients du téléchargement illégal. A cela s'ajoute, l'augmentation considérable des canaux de promotion et de diffusion des œuvres, sur le web, à la télévision, par les mobiles ou encore par la radio, dont je m'engage à réorganiser le spectre pour que tous les Français aient accès aux grandes radios nationales et aux radios thématiques.

Le rôle des pouvoirs publics est d'accompagner en douceur ces changements et de veiller à ce que la création indépendante, originale, facteur de nouveauté et de subversion puisse continuer à émerger et à vivre. C'est d'autant plus important qu'Internet peut tout autant permettre la diversification de l'offre qu'accentuer le marketing à outrance de quelques titres privilégiés. Sur ce point aussi, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer, notamment par l'aide à la numérisation des catalogues et l'incitation à l'octroi des droits. C'est dans ce contexte de complet bouleversement que le soutien public aux industries musicales et la politique de diversité musicale devront être repensés pour être confortés.

Source : http://blog-ump.typepad.fr/blog/2007/01/la_creation_indp.html#more

